



Le 20 mars 2025

LES RETRAITÉ·ES SE MOBILISENT POUR RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE



Il y a 80 ans, en octobre 1945, Ambroise Croizat, ministre du Travail, a créé la Sécurité sociale, inspirée du programme du Conseil National de la Résistance.

Son but était de protéger la population des risques de maladie, d'invalidité, d'accidents de travail et de décès, tout en garantissant une vie digne aux familles et aux retraité·es.

La Sécurité sociale repose sur la solidarité et l'universalité, protégeant tou·tes les citoyen·nes, quelles que soient leurs professions et situations financières. Le financement était assuré par des cotisations sociales prélevées sur les salaires.

Cependant, dès le début, le patronat a cherché à éviter ces prélèvements pour maximiser ses profits. Malgré cela, le rapport de force des syndicats a permis d'avancer dans la protection sociale. La Sécurité sociale a aussi profité aux employeurs en assurant une main-d'œuvre en bonne santé.

Toutefois, l'opposition du patronat à son financement collectif menace la Sécurité sociale et la santé de la population. Les exonérations de cotisations sociales demandées par le patronat ont réduit les recettes de 656 milliards depuis 1992. Les réformes ont diminué la part

financée par les cotisations, remplaçant cela par des impôts surtout supportés par les salarié·es et les retraité·es.

Depuis 1996, la gestion de la Sécurité sociale se fait en fonction des recettes prévisionnelles plutôt qu'en fonction des besoins.

Les conséquences incluent une hausse des frais de santé à la charge des usager·ères, un manque de médecins, et des difficultés financières pour les retraité·es. De plus, 700 000 retraité·es n'ont pas de complémentaire santé.

Malgré les affirmations d'un manque de fonds, des montants significatifs alloués aux entreprises pourraient financer la Sécurité sociale si la répartition était optimisée.

Faire appel au budget de l'État, c'est inévitablement subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières qui risqueraient de paralyser les efforts accomplis.

L'USR-CGT 44 appelle à une mobilisation le 20 mars pour revendiquer une Sécurité sociale renforcée, un financement basé sur les cotisations sociales, l'arrêt des exonérations et une réforme du système de santé.

POUR L'USR-CGT 44, LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT RETROUVER SES MISSIONS PREMIÈRES QUI SONT DE SÉCURISER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES CITOYEN·NES CONTRE TOUS LES ALÉAS DE LA VIE.

RASSEMBLEMENTS - JEUDI 20 MARS 2025 - 10H30

La CGT Navale appelle les salarié·e.s du site à rejoindre le rassemblement en débrayage ou grève à partir de 10H

ST NAZAIRE : DEVANT LA CPAM - 28 Avenue Suzanne Lenglen